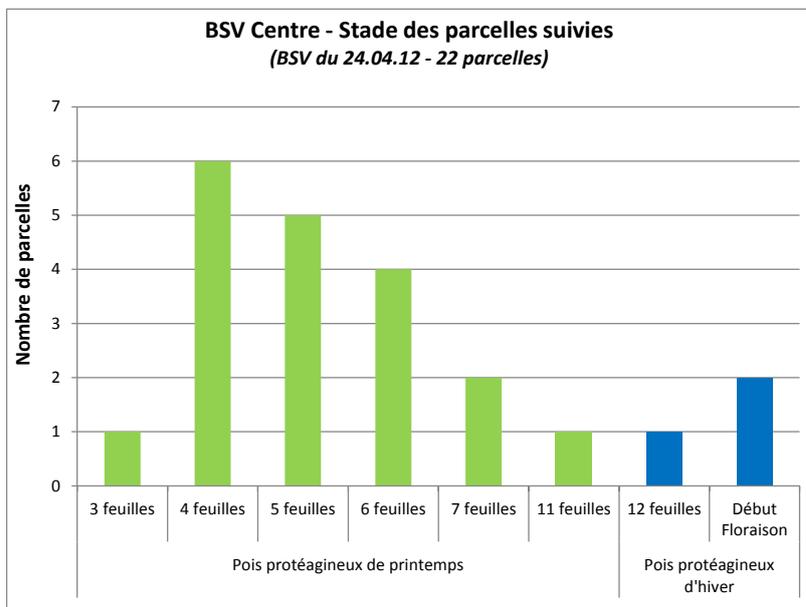


22 parcelles de pois protéagineux ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin :

- 3 parcelles de pois d'hiver, allant de 12 feuilles à début floraison;
- 19 parcelles de pois de printemps, dont les stades s'échelonnent de 3 à 11 feuilles.



THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre le stade 80-90 % des plantes levées (*ligne de semis visible*) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (*températures froides notamment*). Il n'a jamais été observé de symptômes de thrips sur pois d'hiver.

Etat général

Les parcelles de pois d'hiver ont dépassé le stade de sensibilité.

Sur 13 parcelles de pois de printemps observées, 11 d'entre elles sont indemnes et 2 parcelles sont à moins de 1 thrips par plante.

Etant donné les conditions climatiques annoncées, avec des précipitations associées à des températures fraîches, le développement des plantes risque d'être ralenti et de les rendre par conséquent plus sensibles aux attaques de thrips. Les parcelles aux stades les plus jeunes (3 feuilles) peuvent encore faire encore l'objet d'une surveillance des thrips.



SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

Seuil de nuisibilité



P. TAUPIN / ARVALIS

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

Etat général

Les parcelles de pois d'hiver ont dépassé le stade de sensibilité.

Sur 16 parcelles de pois de printemps observées, 2 sont indemnes, 8 présentent une note de 1 (*1 à 5 encoches*) et 6 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité (5 avec une note de 2 (*5 à 10 encoches*) et 1 parcelle avec une note de 3 (*plus de 10 encoches*)).

Avec la poursuite d'un climat humide et frais, ces conditions restent défavorables aux populations de sitones. Les observations remontées font état d'attaques antérieures mais aucune progression n'est constatée.

ANTHRACNOSE DU POIS (*ASCHOCHYTA PINODES*)

Stade de sensibilité

Les symptômes d'antracnose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

3 parcelles de pois d'hiver et 16 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'antracnose :

- 1 parcelle de pois d'hiver présente environ 5 % de sa végétation inférieure touchée par des ponctuations ;
- les parcelles de pois de printemps sont indemnes de symptômes.



P. HAUPRICH / ARVALIS

Aucune progression de la maladie n'est constatée pour l'instant. Néanmoins, avec le maintien des pluies annoncé, les conditions climatiques restent favorables à l'expression de l'antracnose : la surveillance de vos parcelles reste indispensable et plus particulièrement celles de pois d'hiver.

En effet, les multiples blessures provoquées par le froid représentent autant de portes d'entrée pour cette maladie nécrotrophe. Observez la base de vos plantes, car cette maladie progresse de la base vers le sommet.

Les températures fraîches ne sont pas un frein au développement de cette maladie, puisque son spectre de températures est très large (de 5 à 30°C).

PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne entre début floraison et fin floraison.

NB : des arrivées de pucerons verts plus précoces sont possibles et peuvent être à l'origine de viroses. Si les pois végètent à ce moment-là, alors ils seront d'autant plus sensibles aux attaques de ce ravageur.



Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, alors la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

Malgré sa couleur lui permettant de se fondre avec la culture de pois, **ce puceron peut s'observer facilement** à l'aide d'une boîte ou d'une feuille plutôt rigide placée sous la végétation que l'on va secouer. En effet, ce puceron se laisse tomber dès qu'il se sent menacé et simule ainsi sa mort (phénomène de thanatose).

Pour un support d'un format A4 (environ 21x30 cm), on considèrera un « bouquet » composé de 4 plantes, que l'on secouera au-dessus pour évaluer un nombre moyen de pucerons par plante. Cette opération sera répétée 10 fois en différents endroits de la parcelle pour estimer une moyenne.

Etat général

3 parcelles de pois d'hiver et 1 parcelle de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de pucerons verts : 1 seule parcelle de pois d'hiver comporte 1 à 10 pucerons par plante.

Avec la présence de pluies et de températures fraîches, les conditions climatiques ne sont pas favorables au développement des populations de pucerons verts.

La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une surveillance des auxiliaires qui participent activement à la régulation.

MILDIOU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

Etat général

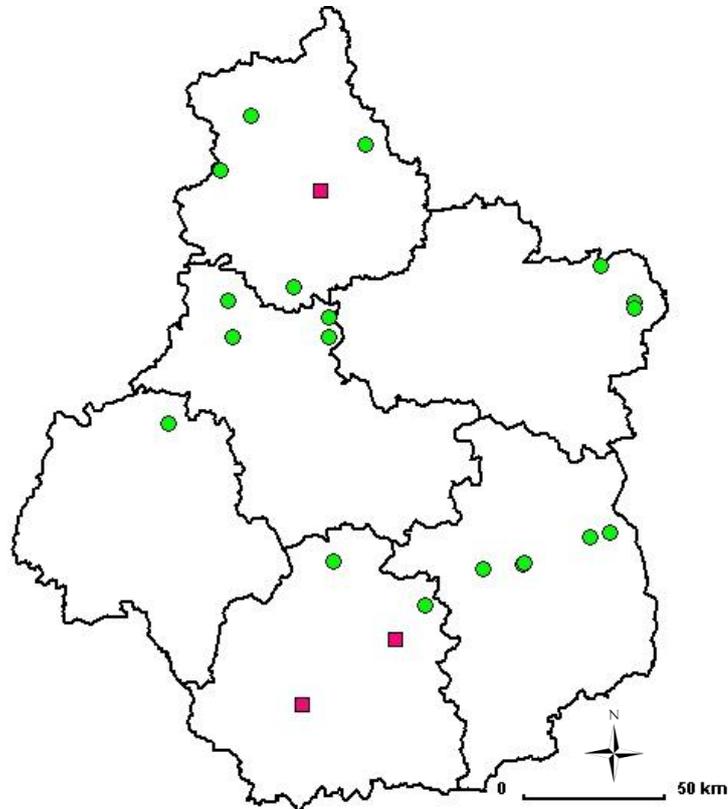
9 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de mildiou : toutes sont indemnes.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.



Annexes

Localisation des parcelles de pois et de féverole suivies pour la réalisation du bulletin du 24.04.12.



- Parcelles de pois de printemps (19)
- Parcelles de pois d'hiver (3)

Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture de l'Indre, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur 28, ARVALIS-Institut du végétal, AXEREALEPIS CENTRE, CA28, CA36, CA41, CA45, SCAEL, FDGEDA du Cher et Ets BODIN.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018